



LE DÉPARTEMENT

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## 13 octobre 2025

### ÉDUCATION : UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ POUR LES COLLÉGIENS ET LE SPORT SCOLAIRE

*L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Marie-Pierre MOUTON ce lundi 13 octobre pour une séance publique consacrée à l'éducation et une séance de la commission permanente.*

Conformément au Code de l'Éducation qui précise que le Département doit délibérer sur le montant des dépenses de fonctionnement et d'équipement accordées aux établissements avant le 1<sup>er</sup> novembre, la collectivité a voté lors de la séance publique du 13 octobre les dotations de fonctionnement des collèges drômois. Les établissements drômois bénéficieront de près de **7,5 M€** de dotations pour l'année scolaire 2025-2026, dont **4 M€** pour les collèges publics, **1,5 M€** pour les collèges privés, une participation de **630 000€** pour les cités mixtes gérées par la Région ainsi qu'une dotation de **1,4 M€** pour la pratique de l'éducation physique et sportive.

#### **Fort soutien au sport scolaire**

En plus de ces dotations, le Département de la Drôme soutient le sport scolaire en dehors de ses compétences obligatoires. Les élus du Conseil départemental ont ainsi approuvé lors de la commission permanente de ce lundi le soutien aux sections sportives et aux associations sportives des collèges. Les sections sportives scolaires permettent à des élèves volontaires de bénéficier d'une à trois séances d'entraînement, en plus de leurs cours d'éducation physique, tout en suivant une scolarité normale. Si elles n'ont pas pour objet la formation de sportifs de haut niveau, elles contribuent à la formation de sportifs de bon niveau, de futurs éducateurs, arbitres ou officiels. Le Département accompagne les sections qui obtiennent l'agrément du rectorat avec une subvention de fonctionnement annuelle. Pour l'année 2025-2026, 28 sections sont soutenues pour un montant total de **80 000 €**.

#### **65 000 € pour les associations sportives**

Les associations sportives des collèges, affiliées soit à l'UNSS soit à l'UGSEL, sont également soutenues financièrement par le Département. En complémentarité avec les cours d'éducation physique et sportive, ces associations proposent aux élèves de pratiquer un ou plusieurs sports chaque semaine, notamment le mercredi après-midi. Dans ce cadre, **65 000€** de subventions de fonctionnement ont ainsi été attribués aux 48 associations sportives des collèges drômois lors de cette commission permanente.